



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE Du 31 Mars 2025

Présents :

Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, Mme HEBERT Corinne, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. PRICOT Mickael, Mme RIOT Eloise, Mme TRIAUREAU Caroline, M. VASSE Xavier

Procuration(s) :

M. CARPENTIER Ludovic donne pouvoir à Mme CHIROL Avelyne

Absent(s) :

Mme MERCENNE Alexandra

Excusé(s) :

M. ANFRYÉ Bernard, M. CARPENTIER Ludovic, M. POUPARD Yann

Secrétaire de séance : M. PRICOT Mickael

Président de séance : Mme CHIROL Avelyne

Adoption du Procès-Verbal du 3 Mars 2025 :

Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal du 3 Mars 2025.

Les membres du Conseil Municipal valide à l'unanimité le Procès-Verbal du 3 Mars 2025.

Délibérations

1 - Subvention aux Associations

Madame le Maire donne la Parole à Madame LANGLOIS Laurence

Comme l'année dernière, les demandes de subventions pour les associations utilisant les locaux communaux, sont réduites de 8% pour la participation aux dépenses de fluides.

Association Courir à Rogerville :

Messieurs VASSE Xavier, et GUERIN Guy sortent et ne participent pas au Vote.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 2 300 € - 8% soit 2 116€.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité

Décident :

- D'accorder une subvention de 2 116€

9 Voix pour : Mme Avelyne CHIROL, Mme HEBERT Corinne, Mme LANGLOIS Laurence, M. JOLY Daniel, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickael, par procuration, M. CARPENTIER Ludovic. 1 voix contre Mme TRIAUREAU Caroline qui ne souhaite pas appliquer les 8% pour les fluides.

Association FNACA :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 300 €, sans les 8 % de fluide puisque l'association n'utilise pas de locaux.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'accorder une subvention de 1 300€

Association ALR :

Messieurs VASSE Xavier, et GUERIN Guy sortent et ne participent pas au Vote.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 2 000 € - 8% soit 1 840 €.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité

Décident :

- D'accorder une subvention de 1 840 €

9 Voix pour : Mme Avelyne CHIROL, Mme HEBERT Corinne, Mme LANGLOIS Laurence, M. JOLY Daniel, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickael, par procuration, M. CARPENTIER Ludovic. 1 voix contre Mme TRIAUREAU Caroline qui ne souhaite pas appliquer les 8% pour les fluides.

Association Football Club :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 6 000€ - 8% soit 5 520€.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité

Décident :

- D'accorder une subvention de 5 520€

11 Voix pour : Mme Avelyne CHIROL, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, M. JOLY Daniel, M. VASSE Xavier, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickael, par procuration, M. CARPENTIER Ludovic. 1 voix contre Mme TRIAUREAU Caroline qui ne souhaite pas appliquer les 8% pour les fluides et d'attribuer la somme demandée soit 7 500€.

Association de Chasse :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 500€.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité

Décident :

- D'accorder une subvention de 1 500€

11 Voix pour : Mme Avelyne CHIROL, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, M. JOLY Daniel, M. VASSE Xavier, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickael, par procuration, M. CARPENTIER Ludovic. 1 voix contre Mme TRIAUREAU Caroline, 1 abstention Mme LANGLOIS Laurence,

Association Clé de Sol :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 300€ - 8% soit 1 196€.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité

Décident :

- D'accorder une subvention de 1 196€.

11 Voix pour : Mme Avelyne CHIROL, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, M. JOLY Daniel, M. VASSE Xavier, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickael, par procuration, M. CARPENTIER Ludovic. 1 voix contre Mme TRIAUREAU Caroline qui ne souhaite pas appliquer les 8% pour les fluides.

Association Judo Club :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 3 300€ - 8% soit 3 036€.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité

Décident :

- D'accorder une subvention de 3 036€

11 Voix pour : Mme Avelyne CHIROL, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, M. JOLY Daniel, M. VASSE Xavier, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickael, par procuration, M. CARPENTIER Ludovic. 1 voix contre Mme TRIAUREAU Caroline qui ne souhaite pas appliquer les 8% pour les fluides.

Association Scolaire :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder une subvention de 2 300€, comme l'année dernière.

Les membres du Conseil municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité

Décident :

- D'accorder une subvention de 2 300€

11 Voix pour : Mme Avelyne CHIROL, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, M. JOLY Daniel, M. VASSE Xavier, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickael,

par procuration, M. CARPENTIER Ludovic. 1 voix contre Mme TRIAUREAU Caroline qui ne souhaite pas appliquer les 8% pour les fluides et d'attribuer la somme demandée soit 3 000 €.

Association Tonic Club :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder une subvention de 2 000€ - 8% soit 1 840 €.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré à la majorité

Décident :

- D'accorder une subvention de 1 840€.

11 Voix pour : Mme Avelyne CHIROL, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, M. JOLY Daniel, M. VASSE Xavier, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickael, par procuration, M. CARPENTIER Ludovic. 1 voix contre Mme TRIAUREAU Caroline qui ne souhaite pas appliquer les 8% pour les fluides.

Association Basket Club :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 000 € - 8% soit 920€.

Il est précisé qu'en cas de difficulté, une subvention exceptionnelle pourra être versée.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré à la majorité

Décident :

- D'accorder une subvention de 920 €.

11 Voix pour : Mme Avelyne CHIROL, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, M. JOLY Daniel, M. VASSE Xavier, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickael, par procuration, M. CARPENTIER Ludovic. 1 voix contre Mme TRIAUREAU Caroline qui ne souhaite pas appliquer les 8% pour les fluides et d'attribuer la somme demandée soit 2 500€.

Association Comité des fêtes :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 16 700 €

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décident :

- D'accorder une subvention de 16 700 €

Association Restaurant du Cœur :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 600€.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'accorder une subvention de 1 600€.

Association Secours Populaire :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 600€

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'accorder une subvention de 600€

Association Téléthon :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 800€.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'accorder une subvention de 1 800€.

Association Ludus Stimulus :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 300 – 8% soit 276€.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré à la majorité

Décident :

- D'accorder une subvention de 276€.

11 Voix pour : Mme Avelyne CHIROL, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, M. JOLY Daniel, M. VASSE Xavier, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme FORGET-RIOT Eloïse, M. FLEURIGAND Cédric, M. PRICOT Mickael,

par procuration, M. CARPENTIER Ludovic. 1 voix contre Mme TRIAUREAU Caroline qui ne souhaite pas appliquer les 8% pour les fluides et d'attribuer la somme demandée soit 325€.

Association Krav Maga :

L'Association n'a pas fait de demande de subvention.

Association Country :

L'Association n'a pas fait de demande de subvention cette année.

Association Crazy Team of Bikers :

L'Association n'a pas fait de demande de subvention.

2 - Montant des charges loyers Campemeille

Lorsque nous avons décidé des prix des loyers des logements Campemeille, nous avons fixé les charges forfaitairement à 50 €. Or, après calcul, il s'avère que ce montant est trop important.

Il vous est proposé de fixer le montant des charges en fonction des dépenses réelles de la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés à l'unanimité décident de fixer les charges des loyers de Campemeille en fonction des dépenses réelles de la Commune.

3 - Rappel des charges des loyers de la Fraternité

Des difficultés de service nous ont empêché de réviser les charges des logements de la Fraternité depuis 2017.

Il s'avère que sur une majorité des locataires, la Commune est redevable, nous allons procéder au remboursement d'ici la fin Mai 2025.

Par contre concernant les personnes qui devraient nous rembourser et compte tenu du montant des sommes cumulées depuis 2017, il vous est proposé de ne pas facturer de régularisation de charges depuis 2017 et de l'appliquer qu'à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés à l'unanimité décident de ne pas facturer les charges aux locataires de l'immeuble de la Fraternité depuis 2017

De procéder à la régularisation des charges aux locataires de l'immeuble de la Fraternité à compter du 1er janvier 2025.

4 - Taux des taxes foncières et taxe d'habitation

Lors du Conseil Municipal du 3 mars 2025 nous avons voté les taxes foncières sur le bâti et non bâti. Nous avons omis de fixer le taux de la taxe d'habitation.

Il est proposé d'annuler et remplacer la délibération du 3 Mars 2025 en ajoutant le taux de la taxe d'habitation fixé jusqu'à présent à 3.21 %.

– Taxe foncière bâtie : 18.96% +Taux département : 25,36% ->	44.32%
– Taxe foncière non bâtie ->	19%
– Taxe d'habitation	3.21 %

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

De fixer les taux des taxes foncières tels qu'ils sont définis ci-dessus, pour l'année 2025.

Informations :

Virements de Crédit :

Madame le Maire donne lecture des 2 virements de crédit effectués pour régler la fin des dépenses de la RD 11 à savoir :

N° 1 :	Compte 458101	+ 6 552 €
	Compte 231	- 6 552 €
N° 2 :	Compte 458101	+ 7 500 €
	Compte 231	- 7 500 €

Devis :

Madame le Maire donne lecture des devis signés depuis la dernière séance.

Fonctionnement :

INTITULES	MONTANTS ENGAGES
Remise en état graissage STIHL Orange	256.06 €
Fournitures espace vert	845.09 €
Fournitures services techniques	237.50 €
Fourniture classe CP	515.49 €
Fourniture classe CM2	272.09 €
Réalisation d'une reprise de brasure	122.40 €
Fournitures espaces vert	2734.86 €
Arbustes pour l'école	716.10 €
Fournitures scolaires PS	49.60 €
Fournitures scolaires PS	37.92 €
Fournitures scolaires PS	199.42 €
Matériau service technique	1669.70 €
Fournitures espace vert	327.60 €
Fournitures scolaires classe MS	284.17 €
Fournitures scolaires classe CM1-CM2	167.39 €
Fournitures scolaires classe CP	113.32 €
Prestation de dépose de réseau gaz Salle des Fêtes	237.06 €

Investissement :

Système de conférence	13430.09 €
Système amplifié	7913.52 €
Sol Garage	3825.83 €
Fourniture et pose électricité Garage	3587.12 €
Site Internet Rogerville	11616.00 €
Traces Peinture Ecole	7957.20 €
Création massif cour d'école	1590.72 €
Pissotière à Madame suite chute d'arbre	9828.00 €
Couverture ardoise Garage Mairie	17793.90 €
Suppression branchement électriques mairie N° 225672101 - PDL 02391606338279	346.80 €
Suppression branchement électriques mairie N° 225672201 - PDL 02316787234734	346.80 €
Test d'étanchéité à l'air de l'enveloppe conforme à la norme	960.00 €

Fermeture de Classe :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une fermeture de classe était annoncée pour la rentrée des classes 2025/2026.

Madame le Maire explique qu'elle a écrit à l'inspecteur sans tarder, les parents d'élèves également.

Une rencontre a donc eu lieu avec les différents intervenants, la Commune, la direction de l'Ecole et les parents d'élèves.

La fermeture de classe a été annulée.

Madame le Maire souligne que pour les années à venir il est possible qu'une fermeture soit de nouveau programmée.

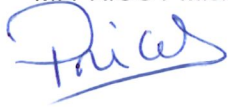
Distributeurs :

Madame le Maire informe que le distributeur de pain sera installé début Mai, suivi des distributeurs à casiers.

La séance est levée à 19h14.

Fait à Rogerville

Monsieur le Secrétaire
M. PRICOT Mickaël



Madame le Maire
Avelyne CHIROL

